Le Maroc réitère ses engagements devant l’UA

25/11/2019 | Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a souligné que l’initiative de S.M le Roi Mohammed VI, leader africain sur la question migratoire, relative à la création au Maroc d’un observatoire africain des migrations et l’adhésion du Royaume dans la mise en place d’un cadre juridique continental «émane de notre ferme conviction qu’il s’agit d’une problématique structurelle dont l’examen touche l’ensemble des dimensions qui incluent développement, sécurité et paix».

Mohamed Benabdelkader qui intervenait lors de la 5ème session ministérielle ordinaire du Comité technique spécialisé de l’Union africaine sur la justice et les affaires juridiques, qui a clos vendredi soir ses travaux à Addis-Abeba, a ajouté que l’engagement du Maroc sous la direction de Sa Majesté le Roi dans ce domaine, renforcé par la volonté des chefs d’Etat et de gouvernement africains, s’inscrit dans une approche positive qui considère la migration comme une opportunité et non comme un obstacle.

Le ministre a souligné, à ce propos, que le phénomène de la migration offre de réelles opportunités d'intégration, de solidarité et de développement pour le continent africain, ajoutant que l'Observatoire africain des migrations, créé à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, se veut une structure qualitative qui a pour finalités de collecter, analyser et partager des données avec les pays africains, afin de permettre à l'Union africaine de décider des initiatives à prendre pour mieux gérer les problèmes de migration en Afrique.

Le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la justice et les affaires juridiques s'est penché, deux jours durant, sur le projet de statut de l'Observatoire africain des migrations et des projets de statut pour la création d'un centre africain d'étude et de recherche sur les migrations et d'un centre opérationnel continental à Khartoum.
A l'ordre du jour de cette session, figurait également l'examen du projet de règlement intérieur du comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la sûreté, du projet de statut du mécanisme africain d'évaluation par les pairs et du projet de règlement intérieur des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats participants du mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

Les projets de règlement intérieur du groupe de personnalités éminentes du mécanisme africain d'évaluation par les pairs, du comité des points focaux de ce mécanisme, ont été également examinés par la réunion ministérielle du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la justice et les affaires juridiques.

Les ministres se sont aussi penchés sur les projets de procédures de fonctionnement du Secrétariat du mécanisme africain d’évaluation par les pairs et du protocole portant amendement du protocole de 2008 sur les relations entre l’Union africaine et les communautés économiques régionales (CER).

Source : https://www.libe.ma/Le-Maroc-reitere-ses-engagements-devant-l-UA_a113588.html